

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-six** du mois de **février** à **14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 février 2019**.

Date d'affichage : **18 février 2019**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/06 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) définit les règles de fonctionnement, la facturation et les inscriptions applicables à ces activités.

Il précise que maintenant que le conseil municipal a délibéré pour fixer de nouveaux tarifs, il convient de corriger le règlement intérieur du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » dans ce sens.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement intérieur corrigé et invite les conseillers municipaux à approuver les modifications apportées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs « La Rabassière » telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

Acte rendu exécutoire :
par son affichage du au
et visa des services de la Sous - Préfecture de Forcalquier du